

DIRECTIONS PLACEMENT



Chef de file en matière de service

Prix Dalbar 2014 pour l'excellence du service¹



Désamorcez les replis

Le récent plongeon des marchés du pétrole et de l'énergie nous rappelle à quelle vitesse les valeurs d'un secteur peuvent changer. Ou même, comme nous l'avons appris en 2008-2009, à quelle vitesse des marchés entiers peuvent changer !

La volatilité boursière peut être déconcertante — même pour les investisseurs les plus aguerris. Lors de brusques revirements des marchés financiers, il est normal de vouloir « faire quelque chose » pour tenter d'« améliorer la situation ». Cependant, les fluctuations boursières à court terme ne sont pas toujours les meilleurs éléments sur lesquels fonder des décisions financières à long terme.

Peu importe le comportement du secteur de l'énergie ou de tout autre secteur un jour donné, les principes d'une saine gestion financière restent les mêmes : un portefeuille bien structuré et une stratégie à long terme seront probablement les moyens les plus efficaces pour optimiser vos chances de succès.

Voici donc trois questions à vous poser en période de volatilité, et trois choses que vous pouvez faire afin de rester dans la bonne voie.

Voir *Questions à vous poser* à la page 2

Dans ce numéro

Exclusivité pour les membres de la Communauté — Courez la chance de gagner l'un des trois prix mensuels de 1 000 \$!

Les RFG des fonds communs vous semblent trop élevés ? Découvrez la série D

Mise à jour : De nouveaux moyens de gérer votre compte

Ouvrages sur le placement — Un choix populaire !

Suite de la page 1

Questions à vous poser

Quand les marchés traversent des turbulences, faites une vérification rapide en répondant aux questions suivantes.

1. **Laissez-vous vos émotions l'emporter sur votre raison... et votre portefeuille ?** Personne n'aime subir des pertes, mais une aversion extrême pour celles-ci pourrait vous amener à prendre des décisions sous le coup de l'émotion. Vous pourriez ainsi vendre au pire moment, transformant des pertes sur papier en pertes réelles, pour ensuite voir votre placement antérieur s'élever vers de nouveaux sommets. Ou vous pourriez refuser de vendre un placement qui ne présente aucun potentiel de reprise dans un vain effort pour récupérer votre mise.

Jetez un coup d'œil au graphique historique de l'indice composé S&P/TSX à la page 3. Il importe de considérer tout repli d'un secteur ou du marché pour ce qu'il est : une période de diminution des valeurs qui est habituellement suivie d'une remontée.

2. **Quel est mon degré de tolérance au risque ?** Votre tolérance au risque pourrait évoluer avec le temps, en fonction de votre situation financière, votre stade de vie et votre degré d'aisance face au risque de placement. Si un repli vous rend mal à l'aise, le moment est bien choisi pour réévaluer le niveau de risque dans votre portefeuille.
3. **Pouvez-vous tirer parti du repli ?** La volatilité est source d'occasions aussi bien que de risque. Vous pouvez tirer parti d'un repli et effectuer des achats quand le marché est à son creux. Au moyen de cotisations automatiques et d'achats périodiques par sommes fixes, vous pouvez utiliser les replis à des fins stratégiques et réduire l'incidence de la volatilité.

Achats périodiques par sommes fixes

La méthode d'achats périodiques par sommes fixes consiste à placer un montant fixe dans une action, un fonds commun ou un autre placement à des intervalles réguliers, plutôt que d'acheter un nombre fixe de titres une seule fois. Au gré des fluctuations de prix, vous achetez un plus grand nombre de titres lorsque le prix est bas et un plus petit nombre lorsque le prix est élevé. Cela permet d'atténuer les conséquences de la volatilité et pourrait réduire votre coût moyen par action ou par part.

Mesures à prendre

Que pouvez-vous faire pour gérer la volatilité boursière ? Les trois stratégies suivantes ont résisté à l'épreuve du temps.

1. **Commencez par un plan de placement solide.** Définissez votre objectif de placement — quel but souhaitez-vous atteindre et quand ? Puis, déterminez votre profil d'investisseur (prudence élevée, prudence, équilibre, croissance ou croissance dynamique) en fonction de votre tolérance au risque, c'est-à-dire le degré de risque que vous pouvez accepter lorsqu'il s'agit de votre portefeuille. Votre profil d'investisseur détermine la pondération à accorder aux différentes catégories d'actif.

La diversification par catégorie d'actif, région, secteur et industrie est également essentielle à un plan solide. Enfin, assurez-vous de bien comprendre les options de votre compte (CELI, REER, non enregistré, etc.) et votre choix de placements. RBC Placements en Direct^{MC} vous propose une large gamme de placements, notamment des actions, options, fonds communs de placement, fonds négociés en bourse (FNB), obligations, billets à capital protégé, et plus encore.

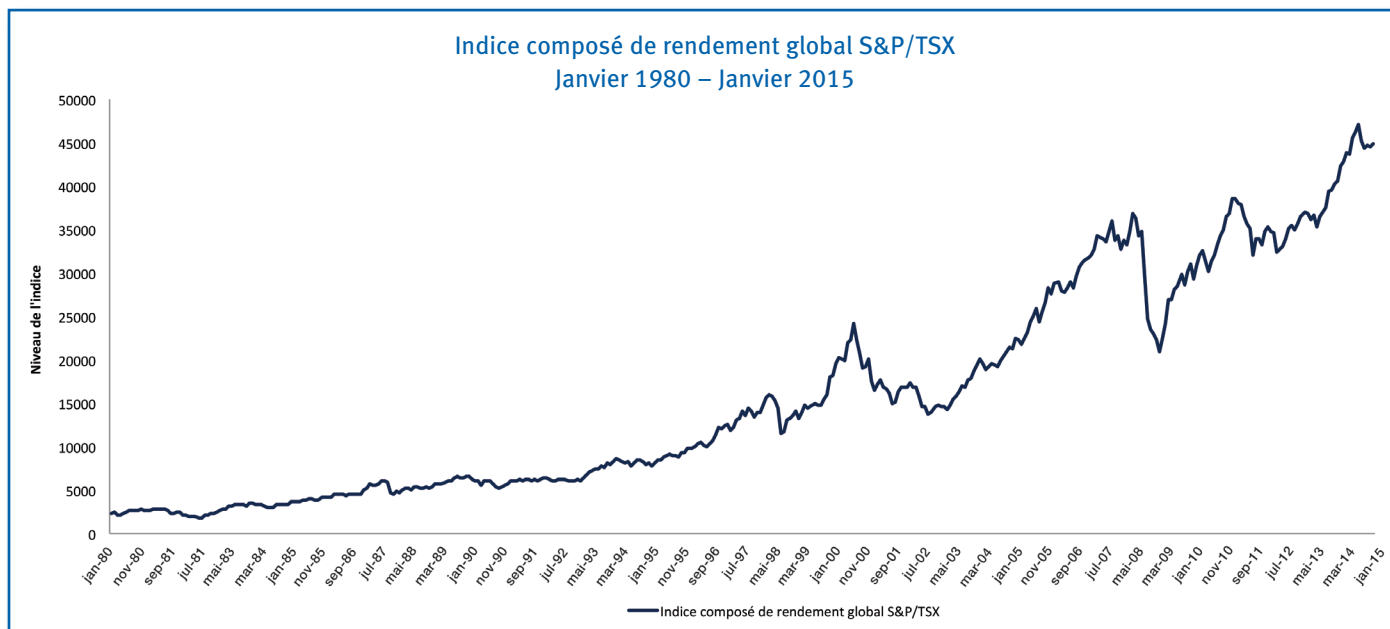
2. **Effectuez un suivi et un rééquilibrage au besoin.** Quand les fluctuations du marché font dévier votre répartition d'actif de la cible, réexaminez votre plan. Rétablissez la répartition d'actif qui vous convient. De nombreux investisseurs effectuent un rééquilibrage au moins une fois par année.
3. **Tirez parti des outils offerts sur notre site Web.** Plusieurs ressources vous sont offertes pour vous aider à créer un plan, à le mettre en œuvre et à garder le cap :
 - L'outil **d'établissement des objectifs** vous guide au cours du processus de définition de vos objectifs à court et à long terme, de création d'un plan d'épargne correspondant et de suivi de vos progrès.
 - L'outil **Analyser et rééquilibrer** fonctionne conjointement avec l'outil d'établissement des objectifs pour vous permettre de visualiser et de suivre vos progrès, et de respecter votre profil de risque au moyen de stratégies de rééquilibrage.
 - L'outil **Rendement** vous permet d'évaluer le taux de rendement de votre portefeuille et de le comparer à diverses références, y compris des indices ou un taux de rendement de votre choix.
 - Les pages **Orientation et planification et Produits de placement** vous offrent une foule de renseignements additionnels, allant de la planification de la retraite et des stratégies de placement plus poussées à la base des différents types de produits de placement.

Gardez aussi à l'esprit que vous pouvez toujours consulter les autres investisseurs de la **Communauté**² pour connaître leurs expériences et leurs opinions.

Le potentiel de hausse à long terme des placements en actions

En matière de placements en actions, l'histoire vous donne raison

Les reculs boursiers sont inquiétants pour tout investisseur. Mais comme le montre le graphique ci-dessous, à long terme, la trajectoire historique des marchés est à la hausse.



Source : RBC Gestion mondiale d'actifs®, Bloomberg.

Exemple fourni à titre indicatif seulement.



Feuillets d'impôt et formulaires pour les placements — À portée de main

Vous vous demandez comment obtenir une copie d'un feuillet d'impôt ?
Vous devez demander un versement de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ?

Il vous suffit de consulter en ligne le Centre des placements pour la saison des impôts. Vous y trouverez les formulaires d'utilisation courante, tels que ceux utilisés pour les retraits d'un REER et les paiements d'un FERR, ainsi que les dates importantes, dont les dates d'envoi des feuillets d'impôt et des reçus de cotisation. En outre, vous verrez la marche à suivre pour demander une copie d'un feuillet d'impôt.

Vous trouverez le Centre des placements pour la saison des impôts sur la page *Formulaires*, sous l'onglet **Ma page d'accueil**.



Exclusivité pour les membres de la Communauté — Courez la chance de gagner³ l'un des trois prix mensuels de 1 000 \$!

RBC Placements en Direct offre chaque mois à tous les membres, existants ou nouveaux, de la Communauté la chance de gagner l'un des trois prix de 1 000 \$ en argent dans le cadre d'un nouveau tirage mensuel.

Le premier tirage aura lieu le 5 mai 2015 et d'autres tirages seront effectués chaque mois jusqu'au 5 janvier 2016. Cela fait un total de 27 prix de 1 000 \$ chacun !

Aucun achat n'est requis et il n'y a pas de limite au nombre de fois que vous pouvez gagner pendant le concours. Tous les membres de la Communauté sont automatiquement admissibles. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le règlement complet du concours à rbccplacementsdirect.com/concourscommunaute.

Si vous n'êtes pas encore membre de la Communauté, adhérez-y dès maintenant pour maximiser vos chances de gagner. Plus vous y adhérez tôt, plus vos chances de gagner sont grandes !

La Communauté s'élargit

Grâce à votre participation, 2014 a été une excellente année pour la Communauté. Nous avons offert 24 prix hebdomadaires de 1 000 \$ et enregistré une montée en flèche des adhésions.

La Communauté compte actuellement plus de 14 000 membres, et ne cesse de croître ! Cela n'est pas étonnant, car la Communauté vous donne accès aux connaissances et à l'expérience d'autres investisseurs qui ont une gamme diversifiée d'objectifs de placement, d'approches et d'intérêts.

Par exemple, vous demandez-vous parfois comment certains investisseurs parviennent à obtenir d'excellents résultats ? Consultez l'*Univers* pour voir les placements qu'ils détiennent (exprimés en pourcentage seulement).

Vous pouvez aussi entrer en contact avec d'autres investisseurs en affichant une réflexion ou des questions dans les *Forums*⁴, ou demander des renseignements sur un placement ou une stratégie en particulier. Vous

cherchez des renseignements sur les placements ? La Communauté présente une foule d'articles et de conseils sur divers sujets, allant des placements fiscalement avantageux à la production d'un revenu de retraite.

Le choix est facile : l'adhésion est gratuite et elle vous permet d'établir des contacts avec d'autres investisseurs de RBC Placements en Direct dans un environnement en ligne sécurisé et anonyme.

Comment adhérer²

Tous les clients de RBC Placements en Direct et les clients de Banque en direct de RBC Banque Royale® titulaires d'un compte fictif peuvent y adhérer. La procédure d'adhésion est simple :

- Ouvrez une session dans le site de placement en ligne et sélectionnez l'onglet **Communauté**.
- Cliquez sur « Joindre la Communauté ».
- Créez votre profil. Terminé !

Vous voulez lire *Perspectives des marchés de RBC Gestion mondiale d'actifs* ?

Ouvrez une session du site de placement en ligne et allez à la page *Information sur les marchés* de l'onglet **Marchés**. Allez ensuite à la section « Points de vue d'experts », cliquez sur « Voir plus de points de vue d'experts » et sélectionnez « Perspectives de placement ». Profitez-en pour jeter un coup d'œil sur *Perspectives économiques* de RBC Gestion mondiale d'actifs et bien plus.

Les RFG des fonds communs vous semblent trop élevés ? Découvrez la série D⁵

Si vous êtes comme bon nombre d'investisseurs autonomes, vous êtes très attentif aux frais et aux autres coûts qui peuvent miner vos profits potentiels. Ces coûts comprennent les frais de gestion des fonds communs de placement. Vous serez donc heureux de savoir qu'il existe une série spéciale de fonds communs offerte par RBC Placements en Direct — la série D⁵ — qui est gérée professionnellement à l'instar des autres séries de fonds, mais qui est assortie de frais moindres.

Des frais moindres pour les investisseurs autonomes⁶

La série D est spécifiquement conçue pour récompenser les investisseurs autonomes qui font leurs propres recherches et prennent eux-mêmes leurs décisions de placement. Vous obtenez :

- Des économies. Grâce aux frais réduits, plus de vos fonds investis travaillent pour vous.
- Des minimums peu élevés, pas de commission. Le placement minimum dans les parts de série D commence à partir de seulement 500 \$ par fonds commun et par compte. Il n'y a aucune commission à l'achat ou à la vente.
- Un vaste choix de fonds. Certains des gestionnaires de fonds communs de placement les plus reconnus au

Canada, dont BlackRock[†], Invesco[‡], Placements Mackenzie[†], Purpose Investments et RBC Gestion mondiale d'actifs, offrent des fonds de série D dans différentes catégories d'actif.

Réduisez vos frais grâce aux fonds de série D

Voici un exemple des économies que vous pouvez réaliser en optant pour la série D d'un fonds commun de placement.

Amir	Donna
Investit 10 000 \$ dans un fonds d'actions américaines de série A (RFG 2,10 %)	Investit 10 000 \$ dans la série D du même fonds (RFG 1,25 %)
Frais de gestion annuels : 210 \$	Frais de gestion annuels : 125 \$

Donna pourrait épargner 85 \$ chaque année — pour exactement le même placement.

Pour en savoir davantage sur les fonds de série D, et sur tous les fonds communs offerts par RBC Placements en Direct, rendez-vous au *Centre des fonds communs de placement* situé sous l'onglet **Cotes et recherche** du site de placement en ligne.

Mise à jour : De nouveaux moyens de gérer votre compte

Nous avons démarré nos activités en 1989. Forts de 25 ans d'améliorations, nous avons appris à prendre le temps de bien faire les choses.

Améliorations à la gestion des comptes

Il nous a fallu plus de temps que prévu pour vous donner accès à notre prochaine série d'améliorations, de nouveaux changements intéressants liés à la gestion de votre portefeuille. Comme l'entreprise est de taille, nous voulons vraiment nous assurer que les principales caractéristiques de ces améliorations répondent à nos exigences — et à vos besoins. Voici un rappel des changements en préparation :

- Obtenir des cotes et des nouvelles pour toutes les actions que vous détenez, sur une seule page.
- Recherche améliorée pour faciliter le suivi de vos activités, tel un historique de vos opérations.
- Visualiser le solde et les avoirs pour un objectif ou un compte individuel.

Les améliorations à la gestion des comptes seront présentées en version bêta. Au cours de cette phase, vous aurez l'occasion de vous familiariser avec les nouvelles fonctionnalités et de partager vos commentaires pendant que vous continuez à avoir accès aux pages et outils actuels.

Alors que nous continuons de travailler sur ces améliorations, d'autres changements sont également à venir. Bientôt, tous les clients de RBC Placements en Direct auront accès au nouveau Tableau de bord des opérations !

Le tableau de bord regroupe tous vos besoins en matière d'opérations, vous permettant de gérer plus facilement les avoirs de votre compte, de faire le suivi des ordres et d'effectuer de nouvelles opérations, sur un seul écran. Les investisseurs actifs et les membres du Cercle Royal[®] bénéficient aussi de données en continu et en temps réel sur le marché et d'une entrée rapide des ordres.

Nous vous remercions de votre patience alors que nous nous engageons à vous offrir le meilleur service de placement en ligne qui soit pour vos besoins.

L'avantage du bêta

Pourquoi lancer une version bêta plutôt que de simplement instaurer les améliorations à l'échelle du site ? Deux raisons :

- Un lancement bêta vous permet de découvrir la nouvelle présentation et les améliorations, tout en conservant un plein accès aux outils existants.
- Cette approche nous donne l'occasion de recueillir vos commentaires et d'apporter des ajustements, afin de veiller à répondre à vos besoins de la meilleure façon possible.

Ouvrages sur le placement — Un choix populaire !⁷

À RBC Placements en Direct, les placements sont une passion. Quand nous avons demandé à nos coéquipiers et collègues quels livres leur ont paru les plus utiles, *Un barbier riche*, de David Chilton, s'est classé en tête. Ce classique canadien a été publié pour la première fois en 1989, mais il demeure toujours aussi pertinent.

Voici pourquoi :

- **Simple.** Rédigé dans un langage courant, il explique les principes de la planification financière et du placement sur lesquels repose la constitution d'un patrimoine : épargne, capitalisation, dette, REER, produits de placement et planification successorale.
- **Amusant à lire.** L'ouvrage a recours à des personnages crédibles et à l'humour pour raconter une histoire pertinente.
- **Pratique.** Bien plus qu'une discussion sur les principes du placement, il offre des moyens simples pour atteindre vos objectifs, tels que « payez-vous en premier ».

Si vous aimez *Un barbier riche* (ou si vous l'avez déjà lu), vous apprécierez peut-être la suite publiée par Chilton en 2011 : *Le retour du barbier riche*.

Quel est votre ouvrage préféré ?

Vous connaissez un ouvrage essentiel sur le placement ou avez un auteur ou un blogueur préféré qui écrit sur le sujet ? Partagez le nom de votre auteur favori dans les *Forums de la Communauté* — et voyez aussi ce que les autres lisent !



RBC Placements en Direct

RBC Placements en Direct Inc., RBC Gestion mondiale d'actifs et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. © / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisées sous licence. © Banque Royale du Canada, 2015. Tous droits réservés.

⁴ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

¹ RBC Placements en Direct a figuré dans le Cercle des Lauréats de Dalbar Inc. en 2013 et 2014. Le classement du prix annuel des meilleurs prestataires de services de courtage en direct de Dalbar est établi selon des évaluations effectuées tout au long de l'année civile afin de mesurer la qualité du rendement d'une entreprise quant à sa connaissance des produits, à son professionnalisme et à sa capacité d'offrir un service à valeur ajoutée.

² Certaines conditions s'appliquent à l'adhésion à la Communauté de RBC Placements en Direct. Pour en savoir plus, veuillez ouvrir une session dans le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct, cliquer sur le lien Conditions d'utilisation et lire les modalités d'entente de service de la Communauté de RBC Placement en Direct.

³ Le tirage mensuel est ouvert uniquement aux membres de la Communauté de RBC Placements en Direct. Aucun achat requis. Les participants au tirage sélectionnés doivent répondre correctement à une question réglementaire avant de pouvoir être déclarés gagnants d'un prix. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le règlement complet du concours à rbcplacementsendirect.com/concourscommunaute/reglement.html.

⁴ Les sujets de discussion des forums et les discussions sont lancés par les membres et ne constituent pas des recommandations ni des conseils de RBC Placements en Direct Inc.

⁵ Les placements en fonds communs de placement peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le document Aperçu du fonds ou le prospectus simplifié avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis ni couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par une autre assurance-dépôts gouvernementale. Leur valeur change fréquemment et les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Pour les fonds du marché monétaire, il ne peut y avoir aucune assurance que le fonds sera en mesure de maintenir constant le montant de sa valeur liquidative par titre ni que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera rendu.

⁶ Les sociétés de fonds communs de placement perçoivent des frais supplémentaires, par exemple des frais d'acquisition reportés sur les fonds avec des frais de rachat, des frais de rachat anticipé, des frais d'établissement et des frais pour provision insuffisante à l'égard des achats préautorisés. Les frais de gestion et les frais d'exploitation sont payés par le fonds commun de placement. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions de suivi.

⁷ Toute référence à un tiers dans les présentes ne constitue ni approbation ni engagement express ou implicite à l'égard d'un tiers, de ses conseils, de ses options, de ses renseignements ou de ses produits ou services. Même si le présent bulletin peut contenir des opinions ou des recommandations d'autres personnes ou organismes, ces opinions ou recommandations vous sont fournies à titre d'intérêt général et ne sont pas nécessairement partagées par RBC Placements en Direct.

La présente publication est fournie à des fins d'information seulement et il est entendu que ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information n'assument quelque responsabilité que ce soit à l'égard des renseignements qu'elle contient. Les portefeuilles de RBC Placements en Direct Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. L'emploi de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un plus grand risque que l'emploi de fonds existants seulement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, vous serez tenu de rembourser le prêt et de verser des intérêts selon les modalités convenues, même si la valeur des titres achetés diminue. Les taux d'intérêt, la conjoncture des marchés, les règles de droit et de fiscalité ainsi que d'autres facteurs touchant les placements peuvent changer. Il est conseillé aux lecteurs de consulter leurs conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent d'appliquer une stratégie. Ils s'assureront ainsi que leur situation particulière sera prise en compte adéquatement et que les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos produits et services, ou pour remplir une demande d'ouverture de compte, passez à une succursale de RBC Banque Royale, ou consultez notre site Web à l'adresse www.rbcplacementsendirect.com.

Pour obtenir des numéros antérieurs de notre bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.rbcplacementsendirect.com/directions.

Pour toute demande de renseignements au sujet de votre compte, composez le numéro sans frais 1 800 769-2560.